

• Conditions générales de location

ACCUEIL À votre arrivée, vous devez vous présenter à la réception. L'accueil est fermé entre 13h et 15h (sauf le samedi).

PISCINE Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte pour aller à la piscine. Les shorts de bain ne sont pas autorisés. À votre arrivée, nous vous remettrons un bracelet piscine.

PAIEMENT DE SÉJOUR À réception de votre réservation (seul le contrat avec son double rempli avec précision et signé sera considéré comme valable) et de votre acompte, nous vous adresserons, en fonction des places disponibles, une confirmation de réservation. Le contrat ne devient définitif qu'après l'envoi de la confirmation par la Direction du camping. La réservation est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers. Le solde du séjour sera à régler dans les conditions suivantes : • **Camping caravanning** : pour un emplacement, un acompte de 75€+25€ de frais de dossier et éventuellement 15€ d'assurance, soit 115€. Le solde sera réglé à l'arrivée avec la taxe de séjour, avant la prise de possession de l'emplacement. • **Location** : un acompte de 25% du prix total des prestations commandées + 25€ de frais de dossier et éventuellement 25€ d'assurance annulation (par semaine) doit être versé à la réservation, le solde sera à régler au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour, et la taxe de séjour, à l'arrivée. ATTENTION : passé ce délai, si nous n'avons pas reçu votre règlement, nous considérons votre réservation comme annulée, et les conditions ci-après seront appliquées.

EN CAS D'ANNULATION • **Du fait du camping** : En cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, à l'exception de cas de force majeure nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des vacanciers, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées. • **Du fait du campeur** : • **Camping caravanning** : + de 30 jours avant la date d'arrivée, une somme forfaitaire de 30€ sera retenue sur l'acompte, - de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, votre acompte sera retenu. • **Location** : + de 30 jours avant la date d'arrivée, votre acompte sera retenu. - de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, le montant total sera dû. Pour ces raisons, nous vous conseillons de souscrire l'assurance annulation et interruption de séjour.

ASSURANCE ANNULATION • **Avant votre départ**, si l'un des événements suivants survient : maladie grave ou accident grave ou encore décès atteignant : vous-même ou votre conjoint (ou concubin déclaré), l'un de vos ascendants, descendants, gendres ou belles-filles; décès d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur; dommages matériels importants atteignant vos biens propres ou nécessitant impérativement votre présence; licenciement économique; accident ou vol total de votre véhicule et/ou de votre caravane survenant sur le trajet (direct) pour se rendre sur les lieux du séjour, vous serez remboursé de : • 100% du montant de l'acompte (sauf frais de dossier et cotisation d'assurance) en cas d'évènements survenant entre la date de réservation et le 30^e jour avant la date d'arrivée prévue en jouissance de la réservation. • 100% du montant de la location (sauf frais de dossier et cotisation d'assurance) en cas d'évènements survenant moins de 30 jours avant cette date. • **Pendant votre séjour**, si l'un des événements ci-dessus survient et vous contraint à interrompre votre séjour, vous serez remboursé de la somme correspondante à la partie du séjour non effectuée et déjà facturée par le camping.

ARRIVÉE RETARDÉE - DÉPART ANTICIPÉ **Camping et Location** SI POUR UNE RAISON QUELCONQUE, LA DURÉE DU SÉJOUR ÉTAIT RETARDÉE OU ÉCOURTÉE, LE MONTANT TOTAL DU SÉJOUR DEMEURERAIT ACQUIS AU CAMPING. Toute arrivée avant la date prévue exposera le client à ne pas pouvoir occuper l'emplacement retenu, sauf accord préalable avec la Direction du camping. Toute arrivée retardée doit nous être avisée PAR ÉCRIT. Si aucune information ne nous parvient à ce sujet dans les 24h, nous nous réservons le droit de disposer de l'emplacement et de le relouer.

CAUTION POUR TOUTE LOCATION Une caution de 250€ devra être versée par le locataire le jour de l'arrivée. Celle-ci vous sera restituée le jour de votre départ ou dans les 10 jours suivants, sous déduction éventuelle des frais de remise en état de l'hébergement et de la valeur du matériel manquant ou détérioré. Toute anomalie ou détérioration devront être signalées dans les 24 heures (une feuille d'inventaire vous sera remise à cet effet). Afin de vous éviter de trop attendre, merci de préparer votre chèque de caution de 200€ et un de 50€ pour le ménage, prêt de matériel et badge. Les états des lieux se font sur rendez-vous entre 7h et 10h le samedi matin (il est conseillé de prendre rendez-vous le plus tôt possible après votre arrivée, le nombre de places pour chaque horaire étant limité). Les personnes n'ayant pas pris rendez-vous se verront attribuer une heure qu'elles devront respecter.

PRÉFÉRENCES Les préférences formulées lors des réservations seront satisfaites dans la mesure de nos disponibilités, sans engager la responsabilité du camping.

DOMMAGES Les équipements et installations du camping doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les hébergements ou les bâtiments d'accès communs engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client locataire en titre d'hébergement locatif ou d'un emplacement est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations apportées tant à l'hébergement locatif qu'à toutes les installations du camping, commises par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite. Il doit être assuré en Responsabilité Civile (pour les locations, la caution ne constitue pas une limite de responsabilité).

PERSONNES Le nombre de personnes autorisées sur un emplacement est de 7 personnes maximum.

BARBECUE Autorisés.

VÉHICULES Un seul véhicule par emplacement est possible.

ANIMAUX Les animaux sont autorisés sur le camping, sauf les catégories 1 et 2. Seul 1 animal est autorisé par emplacement. En locatif seuls les chiens de petite taille sont autorisés. Carnet de vaccination obligatoire.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR, TROUBLES ET NUISANCES • **Calme nocturne** : Les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur du camping, disponible auprès de la réception, notamment en ce qui concerne le calme nocturne. • **Troubles et nuisances** : Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents, ou atteint à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat à son séjour, sans préjudices des demandes en réparation que le Camping Le Domaine des Forges et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

RESPONSABILITÉ La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de : • vol, perte ou dommage, de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour; • panne ou mise hors-service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installations du camping; • mesures ponctuelles prises par la Direction du camping de limitation d'accès à certaines installations, y compris piscine, nécessitées par les respects des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodiques. Le camping se réserve expressément le droit de modifier la conception et la réalisation du camping. En cas de litige, le tribunal de La Roche sur Yon est seul compétent. • Sauf refus exprimé à l'arrivée, le camping se réserve le droit d'utiliser les photos de ses clients pour ses supports commerciaux.

• General terms of tenancy

RECEPTION On your arrival, please present yourself at the reception desk (close between 1 p.m. and 3 p.m.).

SWIMMING POOL To go to the swimming pool, a child can't be alone, an adult must be with him. The boxers shorts are forbidden. At your arrival, we shall put back to you a bracelet.

STAYING COSTS After receipt of your reservation and deposit, we will send you, according to the spot available, a confirmation of booking (the booking will be registered only if it is well completed and signed). The balance is payable in the following conditions . • **Camping/caravanning** : For each pitch, a deposit for €75 + €25 for administrative cost, plus eventually €15 for cancellation insurance - a total cost of €115. The remaining balance is to be settled upon arrival with the tourist tax, before taking possession of the emplacement. • **For rental accommodation** : a deposit of 25% of the total price of the accommodation, plus a non-refundable administrative cost of €25, plus eventually €25 for cancellation insurance per week, must be paid upon reservation. The remaining balance is to be settled without fail, 30 days before arrival. If the balance is not paid within the specified time limit as outlined in this document, we reserve the right to cancel your reservation and keep the previously paid deposit.

CANCELLATIONS • **On the part of the campsite** : if your stay is cancelled through reasons of our responsibility (with the exception of extreme unforeseen circumstances forcing us to cancel in the interest of safety and security), the total sum of money paid by way of a deposit will be fully reimbursed. • **On the part of the tenant** : In order to compensate for the breaking of the contract : A cancellation more than 30 days before the arrival date will result in the deposit being withheld by the campsite. If the cancellation is made less than 30 days before the arrival date, the price of holiday will have to be paid in totality. For these reasons, we strongly advise you to take out the cancellation insurance.

INSURANCE IN CASE OF CANCELLATION • **Before your departure**, in the following instances : Serious illness or serious accident or serious accident or death to : yourself or your spouse (official cohabitant, one of your relations direct ascending or descending line, son-in-law or daughter-in-law; Death to a brother, sister, sister-in-law or brother-in-law; Considerable material damage to your property requiring your presence; Redundancy; Accident to, or theft of, your vehicle and/or caravan occurring on the (direct) journey to the place you are staying at. You will be reimbursed : • 100% of the deposit paid (except administrative cost and cancellation insurance) in the case of an event occurring between the date of reservation and the 30 days before the scheduled date from which the reservation runs. • 100% of the total amount (except administrative cost and cancellation insurance) in the case of an event occurring less than 30 days before this date. • **During your stay**, should one of the aforementioned incidents occur obliging you to shorten your stay: you will be reimbursed for the sum corresponding to the part of your visit non-effected and which has already been invoiced by the campsite.

LATE ARRIVAL - EARLY DEPARTURE IN THE CASE OF A LATE ARRIVAL OR AN EARLY DEPARTURE IN COMPARISON TO THE DATES STATED ON YOUR BOOKING FORM, NO REFUND WILL BE MADE. The pitches are kept for 24 hours following the specified date of arrival. After this period, the pitch will be liberated and the amount already paid be forfeited. If you arrive late, you must advise us of a late arrival IN WRITING.

DEPOSIT FOR EVERY RENTED ACCOMMODATION A deposit of €250 must be paid on arrival to cover any damage that may occur. The deposit will be refunded on departure, or within the following 10 days with an eventual deduction of costs or damage at the accommodation or the value of missing or broken material. Every anomaly or deterioration must be signalled with 24 hours after arrival. A fixed amount of €50 will be kept on the deposit if the accommodation is not rendered in a perfectly clean condition, the loan of material and badge. The deposit will not be construed as restricting the renter's liability. (If you want to save time when you arrive, please prepare in advance the amount of your deposit of €200 and one of €50).

DAMAGES The campsite facilities and equipments must only be used according to their original intended purpose and function. We advise our customers to be aware that they will be held fully responsible for any damages caused to the buildings and furniture owned by the campsite. The group leader staying in the campsite-owned accommodation or in possession of rented accommodation will be held personally responsible for loss or damage inflicted upon the property either by one of the members of his holiday party or by visitor.

PERSONS On a pitch, only 7 persons maximum are permitted.

BARBECUE Authorized.

DOMESTIC PETS Animals are authorized on the campsite, except the categories 1 and 2. Only 1 animal is authorized by place. In renting only the small-sized dogs are authorized. Pad of compulsory vaccination.

VEHICLE Only one car is permitted by pitch.

CAMPSITE RULES AND REGULATIONS : DISTURBANCE AND IRRESPONSIBLE BEHAVIOUR

• **Night-time noise levels** : Residents are asked to respect the campsite rules at all times, especially those regarding night-time noise levels. Copy of the campsite rules and regulations are held at the reception. • **Causing disturbance and irresponsible behaviour** : Tenants are responsible for any trouble or disturbance caused by the members of their family or holiday party whilst staying at the campsite. If a resident causes a disturbance or generally makes him or herself a nuisance to other holidaymakers due to inappropriate and irresponsible behaviour, he will be removed immediately from the campsite, in such an event no refund will be given and person in question will be forced to pay for any damages caused whatsoever to the campsite or to other residents.

RESPONSABILITIES OF THE CAMPSITE Apart from its obligatory legal responsibilities, «Le domaine des Forges» can not be held responsible for : • Theft, loss, or damage of whatever nature, during or following a tenant's stay at the campsite; • Breakdown or malfunctioning of technical equipment : • Breakdown or closure of campsite facilities; • Measures taken by the site manager limiting access to certain facilities, including swimming pool, in the interest of safety and/or due to routine maintenance works. We reserve the right to modify the structure and make-up to the campsite as we see fit. In the unlikely event of a lawsuit, the commercial tribunal of «La Roche sur Yon» is the only one agent permitted to intervene. • Except refusal expressed with the arrival, the campsite reserves the right to use the photographs of its customers for its commercial supports.

Camping Le Domaine des Forges ★★★ - Rue des Forges - 85440 AVRILLÉ - Tél. 33 (0)2 51 22 38 85 - Fax 33 (0)2 51 90 98 70

www.campingdomainedesforges.com - contact@campingdomainedesforges.com - GPS : N46:28.35.09 01:29.37.44

Sarl au capital de 100 000€ • RCS La Roche Sur Yon 500 702 147 • N° Siret : 500 702 147 00017 • Code APE 5530Z • Arrêté préfectoral N° DRLP/871 du 26/08/09